

Zeitschrift: Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art
Band: 18 (1931)
Heft: 3

Rubrik: Chronique suisse-romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Millionen kosten wird. Damit erhält Bern die bedeutendste Halle dieser Art auf schweizerischem Gebiet. Im kommenden Herbst soll damit begonnen werden. Inzwischen sind bereits Strassenverschiebungen und neue Geleiseanlagen ausgeführt worden. Die Arbeiten wer-

den so gefördert, dass auf die kommende Hyspa hin der neue Güterbahnhof bereits Entlastungsdienste wird leisten können. Man rechnet damit, dass die Arbeiten in zwei bis drei Jahren beendet sein werden. ek.

Chronique suisse-romande

Genève

Genève-Plage. L'Association de Genève-Plage a mis en soumission entre les entrepreneurs suisses établis depuis au moins deux ans dans le canton, les travaux de la première période de 1931 concernant les installations sanitaires et le service du gaz.

Aérodrome de Cointrin. Par 46 voix contre 43, le Grand Conseil a voté un crédit de fr. 122.000 pour la construction d'un grand hangar à l'aérodrome de Cointrin.

Questions relatives à l'urbanisme. Le Conseil d'Etat a demandé au Grand Conseil, en attendant l'adoption des plans d'aménagement et des plans définitifs concernant le quartier des Grottes, situé entre la gare et les nouveaux palais de la Société des Nations, à l'Ariana, et celui de Saint-Gervais situé sur la rive droite du Rhône, de lui permettre de refuser pendant un an les autorisations de construire pour tout immeuble qui compromettrait les projets d'aménagement de ces quartiers. La transformation de ces quartiers a fait l'objet d'un concours entre les architectes suisses, dont les plans exposés au Bâtiment électoral ont beaucoup intéressé le public.

En ce qui concerne le quartier de Saint-Gervais, une commission de trois experts, secondés par le directeur du plan d'extension et l'architecte municipal, a été chargée d'examiner les documents du concours et d'établir un projet définitif. Pour le quartier des Grottes, les services techniques de l'Etat et de la Ville ont dressé le nouveau plan qui tient compte des futures artères se dirigeant vers le Palais de la Société des Nations.

A ce que l'on nous assure, on va prévoir, sous peu, le projet d'aménagement d'un quartier nouveau situé entre la gare et Bel-Air, qui sera réalisé ces prochaines années.

Société des Nations. Les travaux de la maçonnerie du Palais, dont le gros œuvre devra être terminé en 18 mois, ont été adjugés à un groupe d'entrepreneurs constitué par trois maisons suisses (deux de Genève et une de Zurich), une maison italienne (Milan) et une maison française (Paris).

Le Jardin zoologique. Les propriétaires ayant renoncé au dernier instant à vendre leur fonds, le Jardin zoologique ne pourra plus, par conséquent, être établi sur le terrain qui avait été choisi.

Pour la Haute-Ville. L'entente entre la Ville et l'Etat

étant faite actuellement et les projets d'aménagement de la Haute-Ville étant terminés, ils vont être soumis et discutés au Conseil Municipal.

Bains des Pâquis. Afin de se rendre compte de l'importance des travaux de reconstruction des bains des Pâquis, on a décidé d'en établir au plus vite les gabarits.

Une nouvelle école. On parle d'une école moderne qui se construira prochainement dans le nouveau quartier populaire de Vieusseux.

Conférence du Désarmement. Les pouvoirs publics se montrent très préoccupés sur la façon dont on parviendra à loger les participants à la conférence du désarmement qui doit avoir lieu de janvier à juillet 1932. On pense utiliser une partie des nouveaux bâtiments locatifs qui, avant d'être occupés par les locataires définitifs, seront réservés aux nombreuses délégations étrangères.

Beaux-Arts. Suivant décision du Conseil Fédéral, l'exposition nationale des Beaux-Arts qui aura lieu en 1931 au Palais des Expositions, s'ouvrira le 29 août et durera environ six semaines.

Le Département fédéral de l'Intérieur enverra prochainement à tous les artistes dont il connaît l'adresse, le règlement de l'exposition, ainsi qu'un bulletin d'inscription provisoire. Ce dernier devra lui être renvoyé le 1^{er} avril 1931 au plus tard. Les œuvres annoncées devront être expédiées au Palais des Expositions entre le 6 et le 20 juillet 1931.

Les artistes qui ne recevraient pas de bulletin d'inscription sont priés d'en réclamer un au secrétariat du Département fédéral de l'Intérieur à Berne.

Exposition nationale des arts appliqués. Le Conseil fédéral a donné son approbation au règlement de la II^{me} Exposition nationale des arts appliqués, organisée par le Département fédéral de l'Intérieur et qui, comme l'Exposition nationale des Beaux-Arts, aura lieu au Palais des Expositions, du 29 août au 11 octobre 1931.

Le délai d'inscription est fixé au 31 mars pour les ensembles mobiliers et au 30 avril pour les autres envois. Peuvent participer à l'Exposition: les artistes, artisans et industriels de nationalité suisse, quel que soit leur domicile; les artistes, artisans et industriels de nationalité étrangère établis en Suisse dès avant le 1^{er} janvier 1929.

Le comité d'organisation désire donner une importance particulière à la section des ensembles mobiliers.

Il fait appel aux architectes, aux «ensembliers», aux décorateurs, aux industriels du meuble et les invite à se préparer dès maintenant de façon à pouvoir soumettre au jury, dans le délai prévu, soit le 31 mars, les plans et dessins des ensembles projetés.

Le règlement de l'exposition, accompagné du bulletin d'inscription, sera envoyé gratuitement à toutes les personnes qui en feront la demande au Secrétariat général de l'«Oeuvre», place de la Cathédrale 12, Lausanne.

Pour l'architecture nouvelle. Le 23 janvier 1931, les architectes *Gampert, Nazarieff, Quéant, Sartoris, Saugey, Schürch* et *Schwartz*, ont décidé de constituer un groupement d'action dont la structure, le but et le programme seront exposés d'autre part. Ils déclarent être entièrement acquis à l'esprit nouveau qui est à la base de l'architecture moderne et voueront tous leurs efforts à sa propagation parmi le public. Ce groupement portera le nom de: groupe pour l'architecture nouvelle. L'architecte *Francis Quéant* a été nommé secrétaire du groupe.

Lausanne

Grand-Théâtre. La Municipalité a soumis à l'enquête publique les plans qui lui ont été présentés par l'architecte *Charles Thévenaz* F. A. S., concernant la transformation du Grand-Théâtre situé au lieu dit «Eu Georgette», entre l'avenue du Théâtre et les rues Charles Monnard et Beau-Séjour.

Conférence Von der Mühl. Jeudi 22 janvier dernier, à l'«Atelier-Ecole Aubert», l'architecte *H. Robert Von der Mühl* a donné, dans une belle et très vivante causerie, une réponse à la question bien actuelle et particulièrement complexe qui lui avait été posée: «*Faut-il rendre les gens heureux par l'Architecture, même malgré eux?*».

Place du Pont. La Municipalité a soumis à l'enquête publique les plans qui lui ont été présentés par l'architecte *Georges Epitoux* F. A. S., de la construction d'un grand bâtiment de service pour le compte de la Société Immobilière des Grands Magasins «A l'Innovation» sur sa propriété située en bordure des Escaliers des Petites Roches.

Radio-Sottens. La construction de la grande station d'émission de la Suisse romande, à *Sottens*, près de *Moudon*, est près d'être achevée. Il reste encore à monter la grande antenne. Les deux pylônes d'antenne, de 125 mètres de hauteur, placés à une distance de 200 mètres l'un de l'autre, sont soigneusement isolés de la terre.

La station se compose, au rez-de-chaussée, d'un petit bureau pour le chef du poste, d'un local réservé au personnel, d'une grande salle aux amples parois vitrées destinée aux appareils d'émissions et d'une salle des machines; au premier étage, d'une salle réservée à l'amplification à grande puissance; et au sous-sol, de locaux

destinés aux pompes, aux ventilateurs nécessaires au refroidissement de l'eau, au transformateur de tension, au circuit de filtrage pour les valves redresseuses et aux câbles à haute tension partant d'une cabine située à une certaine distance du bâtiment principal.

La Tour Bel-Air. La Société du Bel-Air Métropole a l'intention de construire, si les autorités lui en accorderont la possibilité, une tour-beffroi de 66 mètres de hauteur. L'enquête publique étant terminée, la question va être soumise au Conseil communal.

Le vaste et somptueux bâtiment du Bel-Air Métropole, qui devrait être couronné par la tour-beffroi autour de laquelle s'est engagée une si ardente polémique, sera doté d'un cinéma-théâtre disposant d'une grande scène moderne. Sur la façade côté Grand-Pont sera aménagé un spacieux restaurant, avec tea-room, brasserie, dancing, bar et buvette. Seize à dix-huit ascenseurs desserviront les nombreux bureaux et appartements de l'édifice, qui seront surtout composés d'une et deux pièces, jusqu'à huit pièces cependant, et bénéficieront d'appareils de T. S. F. installés dans l'immeuble, avec prise dans chaque appartement. Chaque appartement disposera en outre d'une cuisinière à gaz installée, d'un frigidaire, du chauffage central, de l'eau chaude et froide, d'un dévaloir, etc.

Les locataires disposeront aussi d'un tennis, construit sur le toit des garages, actuellement terminés. Ils auront le droit de priorité pour la location des boxes de garage. Une place de jeux pour enfants sera également aménagée.

Une large galerie (promenoir accessible à tous, de même que le grand square central de 20 m. sur 50 m.) courra tout autour des bâtiments.

Sur la façade côté Bel-Air-Terreaux, de même que sur les grands passages, de nombreux magasins de tous genres seront installés.

Les membres de la Section romande de la Fédération des Architectes suisses, réunis en séance à Lausanne le 24 janvier 1931, ont examiné le projet, l'emplacement et la maquette de la tour de Bel-Air.

Après discussion, ils ont pris parti, à la majorité, pour le projet. Une résolution a été établie par les architectes *F. Mezger* F. A. S. et *J. Torcapel* F. A. S., président et secrétaire de la Section romande.

Cette décision se rapporte uniquement à l'emplacement envisagé qui, par sa situation dans la ville, se prête à la construction d'un élément vertical.

Tout en reconnaissant qu'il serait dangereux de donner libre cours à l'édification de bâtiments semblables, sans études préalables du plan de la ville, et bien que cette prérogative fut jusqu'à aujourd'hui réservée à des bâtiments publics, ce projet est néanmoins recommandable.

Albert Sartoris, architecte.